

BOURSE AU MERITE VILLE DE FREJUS 2025

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une récompense attribuée aux lycéens ou aux collégiens ayant obtenu leur examen de fin de cycle avec mention.

EXAMEN	MENTION	PRIX
BACCALAUREAT	TRES BIEN + FELICITATIONS DU JURY	200,00 €
	TRES BIEN	150,00 €
	BIEN	Chèques cadeaux valeur 80 €
BREVET	TRES BIEN	Chèques cadeaux valeur 50 €
	BIEN pour les élèves porteurs de handicap, bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP)	

Quels critères d'obtention ?

- Être reçu dans l'année en cours au baccalauréat avec mention : Très bien Félicitation du Jury, Très Bien ou Bien et pour le Brevet des Collèges avec la mention TB et bien pour les PAP (élèves en situation de handicap).
- Être domicilié à Fréjus.
- Remplir le formulaire de demande d'attribution de la bourse.
- Fournir les pièces justificatives demandées.
- Être présent à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le **13 septembre 2025 à 18h à la Villa Aurélienne.**

À qui s'adresser pour faire une demande ?

Après avoir obtenu ses résultats, le candidat pourra s'adresser au Point information jeunesse (PIJ), 63 rue de l'Argentière à Fréjus - 04 94 52 79 26/22 pour retirer un dossier de candidature ou le télécharger sur le site de la ville :

<https://www.ville-frejus.fr/au-quotidien/jeunesse/le-point-information-jeunesse>

- ➔ Retourner sa demande dûment remplie avec les pièces justificatives avant le **31 juillet 2025** au **Centre d'animation de Villeneuve - 63 rue de l'Argentière** ou par mail à l'adresse suivante : pijca@ville-frejus.fr

Tout dossier incomplet ou réceptionné hors délai ne sera pas traité.

I. Pour le versement de la bourse en numéraire (concerne seulement les BAC mention très bien + Félicitations du jury et les BAC mention très bien)

Le montant accordé sera versé sur le compte bancaire du candidat. **Pièces à fournir :**

- 1 RIB + **attestation de reversement si le RIB est celui des parents (document fourni avec le dossier)**
- La photocopie de sa carte d'identité
- 1 justificatif de domicile
- Copie du relevé de notes officiel

II. Pour les chèques cadeaux (concerne le BAC mention bien, le brevet des collèges mention très bien et les brevets des collèges mention bien pour les PAP). **Pièces à fournir :**

- La photocopie de sa carte d'identité
- 1 justificatif de domicile
- Copie du relevé de notes officiel



DEMANDE DE BOURSE AU MERITE 2025

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : Ville + **département**.....

.....

ADRESSE :

.....

TEL (2 numéros dont celui d'un (e) responsable) :

Mail parents (de préférence) :

Précisez l'intitulé du baccalauréat ou du brevet et la mention obtenue

.....

.....

Préciser le nombre de personnes qui vous accompagnent à la cérémonie et celle qui vous représente en cas d'indisponibilité :

.....

Fait à

Le

Signature de l'intéressé (e)



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (Sujet mineur)

Je soussigné,

Nom, Prénom :

Tel :

Mail :

Représentant légal (*père, mère, tuteur*) de :

Nom, Prénom du "mineur" :

Age :

Contexte de l'autorisation

Autorise la mairie de Fréjus à utiliser son image pour tout usage lié à l'activité suivante : « la cérémonie organisée pour la remise des prix de la bourse au mérite » Cette autorisation est réalisée à titre gratuit et le modèle ne pourra prétendre à aucune contrepartie financière. Le modèle atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image.

Usages des photographies

Dans le cadre de l'activité précitée, les modes de diffusion pourront prendre des formes variées : articles de presse, site internet, encarts newsletter, réseaux sociaux, panneaux digitaux, affichage au sein de la Ville de Fréjus sur des emplacements JCDecaux (60 sucettes et 8 panneaux) pour les mois de juin et juillet 2025.

Engagement des utilisateurs des photographies

Les utilisateurs s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère dégradant ou toute exploitation préjudiciable.

Ils tiendront à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande.

Durée de l'autorisation

La présente autorisation est accordée pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

Fait à _____, le _____ et établi en trois exemplaires.

Le représentant légal du modèle

Le photographe

La ville de Fréjus